

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

8716

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

113182

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à la date de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toutes les interventions chirurgicale, soins dentaires spéciaux, auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration préalable doit être jointe à la feuille de soins.

LABO BENJELLOUN
MAIT MANSOUR KARIM
DON 20-09-1998
2212302047

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alai Ben Abdellah - 6ème Etage - Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alai Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge - Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de l'adhérent

N° W21-776691

Ma
votre
adhérent
avant
avril

Optique

Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

8716

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ATMANI MUSTAPHA

Date de naissance :

01-03-66

Adresse :

ALMANI 2 KM 55 N 46148
LISSASPA

Tél. :

0661324356

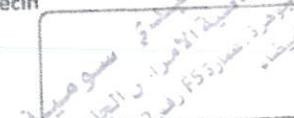
Total des frais engagés :

479 60

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Age :
 Conjoint
 Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 02/01/2013

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET MONTAISSES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coeffcient	Montant détaillé des Honoriaires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/12/2011		08	200 DHS	INP : 187138

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSIS - RADIOPHOTOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Confiants	Montant des Honoraires
 B. 190	30/12/2022	B. 190	279,60 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F.
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533411	21433553
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnal Therapeutique nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

**DATE DE
L'EXECUTION**

VISÉ ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Soumia EL MABADY

SPECIALISTE

- Dermatologie - Vénérologie
- Dermato - Allergologie
- Chirurgie Dermatologique
- Dermatologie esthétique
- Laser

Ancienne interne du CHU de Casablanca
et des hôpitaux de Nantes France

Tél: 0522 72 96 40

الدكتورة المبعدي سومية

اختصاصية في :

- الأمراض الجلدية والتناسلية
- الحساسية
- جراحة الجلد
- علم التجميل والليزر



طبيبة داخلية بالمستشفى الجامعي بالدار البيضاء
ونوشت فرنسا سابقاً

الهاتف : 05 22 72 96 40

Casablanca Le :

28 / 12 / 2022

Réf Marocan Keri

1) Xénot 20 g.
- 1 sp' 6 mi

2) Crème hydroalcoolique
- Géopacil 1 app x d'

3) Lexus 10g
~~offre 3-50~~

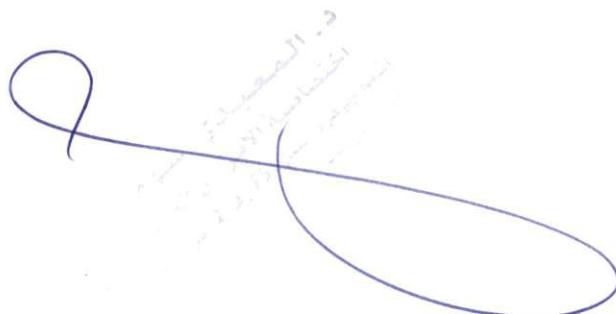
إقامة جوهرة عمارة F5 الرقم 2 سيدى مومن - الدار البيضاء

Lot Jouhara Imm F5 N°2 Sidi-Moumen - Casablanca

GSM : 06 66 77 63 40 / Tél : 0522 72 96 40 - E-mail : soumiaeelmabady@hotmail.fr

4) Cellulose forms
artificially β -D α 'J

5) Can the gel
signs.
 $\text{Na}'\text{J}$



eur Soumia EL MABADY

E SPECIALISTE

- Dermatologie - Vénérologie
- Dermato - Allergologie
- Chirurgie Dermatologique
- Dermatologie esthétique
- Laser

Ancienne interne du CHU de Casablanca
et des hôpitaux de Nantes France

Tél: 0522 72 96 40



الدكتورة المبعدي سومية

اختصاصية في :

- الأمراض الجلدية والتناسلية
- الحساسية
- جراحة الجلد
- علم التجميل والليزر

طبيبة داخلية بالمستشفى الجامعي بالدار البيضاء
وتونت فرنسا سابقا

الهاتف : 05 22 72 96 40

Casablanca Le :

29 / 12 / 2007

M AIT mansour
Karim

ASST

ASST

TZ.
chirurgien

مختبر بنجلو، للتدخلات الطبية
LABORATOIRE BENJELLOUN
109, Bd. Omar Al Khayam Beausjour
Casablanca
Tel : 06000.603.45 Fax : 0622.39.32.84/63
Fax : 0622.39.33.65

إقامة جوهرة عمارة F5 الرقم 2 سيدى مومن - الدار البيضاء

Lot Jouhara Imm F5 N°2 Sidi Moumen - Casablanca

GSM : 06 66 77 63 40 / Tél : 0522 72 96 40 - E-mail : soumiaeelmabady@hotmail.fr

LABORATOIRE BENJELLOUN D'ANALYSES MEDICALES

109, Boulevard Omar Al Khyam BEAUSEJOUR 20200 CASABLANCA

Tel: 05 22 39 32 84/53 – 06000 503 40 – Whatsapp Accueil 06 63 790 723

Fax: 05.22.39.33.65 www.labobenjelloun.ma

IF 51759668-CNSS 6441662- TP 36004769 – INPE Labo093001360 INP Dr097159024-ICE002980177000019

FACTURE N° : 2212302047**ORGANISME: RAM MUPRAS****M KARIM AIT MANSOUR**

Date: 30-12-2022



Récapitulatif des analyses				
CN	Analyse	Clé	Clé	Total
PS	Prélèvement Sanguin	E25	E	25.00 MAD
0106	Chlore Cholestérol total	B30	B	40.20 MAD
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B	67.00 MAD
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B	67.00 MAD
0134	Triglycérides	B60	B	80.40 MAD
				Total
				279.60 MAD

Total des B: 190

Montant total de la facture: 279.6 Dirhams.

Arrêtée la présente facture à la somme de **deux cent soixante-dix-neuf dirhams soixante centimes.**

مختبر بنبعلون للتحاليل الطبية
LABORATOIRE BENJELLOUN
109, Bd. Omar Al Khayam Beauséjour
Casablanca
Tél : 06000.603.40 - 0622.39.32.84/53
Fax : 0622.39.33.66



مختبر بنجلون للتحاليل الطبية

Laboratoire Benjelloun d'Analyses Médicales

Beauséjour

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE

Dr. Najib BENJELLOUN

Médecin Biologiste

Ancien Interne des Hôpitaux - Lyon
Maîtrise en Cytogénétique - Grenoble

DR SOUMIA EL MABADY

Date de l'examen: 30-12-2022

M AIT MANSOUR KARIM

Date de naissance: 20-09-1998

Dossier N°: 2212302047



BIOCHIMIE SANGUINE – BILAN LIPIDIQUE

COBAS C311 (ROCHE)

Aspect du sérum: ^(RC) Clair

Cholestérol total

(Technique colorimétrique enzymatique)

1,54 g/L

3,97 mmol/L

(<2,00)

(<5,16)

Triglycérides

(Technique colorimétrique enzymatique)

0,93 g/L

1,06 mmol/L

(<1,50)

(<1,71)

Conclusion: Taux des triglycérides normal.

BIOCHIMIE SANGUINE – BILAN HEPATIQUE

COBAS C311 (ROCHE)

TRANSAMINASES

Alanine–Amino–Transférase (GPT)

(Technique cinétique (IFCC))

13,9 UI/L

(0,0-41,0)

Aspartate–Amino–Transférase (GOT)

(Technique cinétique (IFCC))

22,6 UI/L

(0,0-40,0)

Conclusion: Transaminases normales.

(RC) : Résultat contrôlé

مختبر بنجلون للتحاليل الطبية
LABORATOIRE BENJELLOUN
109, Bd. Omar Al Khayam Beauséjour
Casablanca
Tél : 06000.503.40 / 062239.32.84/53
Fax : 062239.33.66

1/1

Prélèvement à domicile sur rendez-vous : 06 63 45 60 50

109, Boulevard Omar Al Khayam - Beauséjour - 20200 Casablanca (en face du CACF)

Tél.: 05 22 39 32 53/84 - 06000 503 40 - Fax : 05 22 39 33 65 - WhatsApp : 06 63 790 723
benjelloun@labobenjelloun.ma - www.labobenjelloun.ma - Tramway : Ligne2 (Arrêt Beauséjour)

